

Scotwork®

since 1975

Conditions Générales de Ventes 2026

Formation, Conseil et Coaching en négociation



Scotwork est une marque internationale, formant un Groupe de 50 Bureaux dans le monde, d'expertise en négociation, représentée en France par la société Negotiating Partner : SAS - 28 rue Morice - 92110 Clichy - N° Organisme de formation 11 75 32795 75. N° SIRET 422 296 343 00037 - Code APE : 8559A - RCS Nanterre.

les acteurs de la compétence
créateurs d'avenir professionnels

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
• ACTIONS DE FORMATION

Conditions Générales de Vente

SCOTWORK est une marque internationale représentant un groupe d'expertise en négociation. La marque est représentée en France par la société Negotiating Partner SAS. Scotwork propose différentes prestations de services : formations, coaching, conseil ; toutes liées à l'expertise en négociation. Dans ce document, toutes les prestations seront réunies sans distinctions sous le terme 'Stage'.

TARIFS & PRESTATIONS

Les tarifs des stages sont forfaitaires. Tout stage commencé est dû en entier. Les prix sont établis hors taxes, majorés du taux de la TVA en vigueur. Les frais annexes éventuels ne sont pas compris dans les frais pédagogiques. La formule interentreprises est un stage réunissant à titre individuel des participants de sociétés différentes. Basée sur le ratio de 1 formateur pour 6 participants, une session usuelle est prévue pour 12 personnes. Scotwork se réserve le droit d'augmenter ou diminuer ce montant à chaque stage. Lorsqu'un participant est inscrit à un inter, une réservation auprès de l'établissement, accueillant le stage, est automatiquement réalisée par Scotwork. Cet établissement facture un « forfait séminaire » par participants qui vient s'ajouter aux frais pédagogiques de formation Scotwork. Ces frais peuvent être intégrés à la facture finale Scotwork ou réglés distinctement auprès de l'établissement directement. Les instructions pratiques sont adressées au participant via une convocation envoyée avant le début du stage. Le forfait séminaire n'inclut pas de solutions d'hébergement ni de transport ni de restauration en dehors du cadre du stage. Dans la formule intra-entreprise, le client prend en charge les frais de restauration, d'hébergement et de transport des participants ainsi que ceux des intervenants (avion en classe Affaires, train 1ère classe, hébergement hôtel 4 étoiles minimum, frais kilométriques du barème fiscal en vigueur depuis le bureau Scotwork, matériel, et autres frais liés directement à l'objet du stage). Ces frais font l'objet d'une facturation séparée.

DÉROULEMENT DU STAGE

L'adéquation du choix du lieu pour le stage intra-entreprise doit faire l'objet d'un accord entre le client et Scotwork. Si la bonne mise en œuvre du stage le réclame, Scotwork se réserve la possibilité, en concertation avec le client, d'en modifier le contenu et les étapes de déroulement. Les consultants pourront être changés à chaque session sans préavis. Des audits internes de démarche qualité pourront être effectués par Scotwork International au cours du stage. Le client sera rapidement informé de toute absence éventuelle du (des) stagiaire(s). Scotwork fournira un ou des états de présence du (des) stagiaire(s). Une attestation individuelle sera délivrée aux participants en fin de stage. Scotwork se réserve le droit d'expulser tout participant dont la conduite serait jugée incorrecte.

Le client s'engage à indemniser Scotwork pour tous dommages et pertes concernant le matériel en cas d'entreposage dans des locaux relevant du client ou tout mauvais usage par le client et son personnel.

Conditions Générales de Vente

MODALITÉS DE RÉGLEMENT

L'entreprise s'engage à régler SCOTWORK des frais pédagogiques à réception de facture ou dans le respect d'un délai qui aurait été convenu par écrit. Le paiement sera effectué comptant, par chèque à l'ordre de NEGOTIATING PARTNER – SCOTWORK ou par virement bancaire à :

NEGOTIATING PARTNER – SCOTWORK
IBAN FR76 3006 6106 5100 0203 2460 168
BIC CMCIFRPP

En formule intra, les frais annexes éventuels sont à régler à réception de facture. En cas de retard de paiement, le client s'engage à verser à NEGOTIATING PARTNER - Scotwork une pénalité de retard équivalente à 1,3% par mois, calculée avec un taux d'intérêt annuel égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, à laquelle s'ajoute une amende forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. En inter-entreprises, les frais annexes (« forfait séminaire ») sont habituellement réglés par Scotwork à l'établissement puis refacturés au client dans la facture finale. Celle-ci peut identifier la distinction coût pédagogique / frais de séminaire, ou non. Dans certains cas, ces frais peuvent être réglés directement à l'établissement d'accueil, par exemple dans le cas où un participant ajouterait des nuits d'hôtels au forfait séminaire, l'ensemble de la prestation lui sera adressée par l'établissement.

Si le règlement est opéré par un organisme paritaire ou autre, le stage ne pourra débuter que lorsque les modalités de prise en charge de la formation auront été effectuées et que les fonds sont disponibles auprès de l'Organisme gestionnaire des fonds de formation. L'entreprise devra préciser dans sa commande le nom de l'organisme payeur. Sans mention spécifique, la facture pédagogique sera systématiquement émise au nom de l'Entreprise, charge à elle de se faire rembourser auprès de son organisme gestionnaire des fonds.

Si un numéro de commande doit être indiqué sur la facture, il doit être fourni au plus tard au début de la formation. La communication tardive du numéro de commande ne modifie pas le délai de paiement initial. Tous les échanges liés aux factures doivent inclure admin@scotwork.fr et xavier.debril@scotwork.fr

ANNULATION

Toute annulation doit faire l'objet d'un avis écrit. Dans le cas où cet avis nous parviendrait :

moins de 30 jours avant le début prévu de la session, les frais pédagogiques seront dus à 100%
entre 30 jours et 60 jours avant la date du stage, 50% des frais pédagogiques seront dus

Le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Une demande de report est considérée comme une annulation. En cas d'annulation, l'ensemble des éventuels frais engagés (locations de salles, de chambres, de matériels et tous autres coûts entraînés) sont à la charge du client et/ou de ses collaborateurs et ne peuvent en aucun cas être supportés par Scotwork. Attention : dans le cadre des sessions interentreprises, toute inscription engendre une réservation de la part de Scotwork auprès des établissements partenaires accueillant la formation. Les mêmes conditions d'annulation que celles de Scotwork s'appliquent à ces prestations. Le nombre minimal de participants est de 4 personnes. Si le stage implique moins de personnes, Scotwork se réserve le droit d'annuler le stage.

Conditions Générales de Vente

TVA ET APPLICATION

Les prestations réalisées par Scotwork France, qu'il s'agisse de formation professionnelle, de conseil ou d'accompagnement (coaching), sont soumises aux règles de territorialité prévues par la directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006 (articles 44, 53 et 54) et par le Code général des impôts (articles 259, 259 A, 259 B et 283-2). Scotwork France se réserve le droit de demander la communication d'un numéro de TVA intracommunautaire valide ou de tout justificatif équivalent avant facturation. En l'absence de numéro valide, le client sera réputé non assujetti, et la TVA française sera appliquée pour toute prestation réalisée en France. Pour toute prestation réalisée hors de France par un bureau local du réseau Scotwork (par exemple : Scotwork Espagne, UK, Allemagne, etc.), les règles de TVA applicables sont celles du pays du bureau facturant. Si la prestation est facturée par Scotwork France, le régime ci-dessous s'applique.

1. Prestation spécifique à un client, dite en « Intra-entreprise » - cas général

Il s'agit des prestations réalisées spécifiquement pour une seule entreprise, sur mesure ou privatisées. C'est le régime général applicable aux prestations de services en France qui s'applique. Le régime de TVA dépend du lieu d'établissement et du statut fiscal du client :

> Client établi en France

La prestation est réputée effectuée en France (article 259 CGI). La TVA française au taux en vigueur (20 %) est applicable, que la prestation soit réalisée en France ou à l'étranger.

> Client établi dans un autre État membre de l'Union européenne, disposant d'un numéro de TVA intracommunautaire valide.

Lorsque la prestation est individualisée (intra-entreprise, conseil, accompagnement), elle est facturée hors taxe ; le client procède à l'autoliquidation dans son pays (conformément à l'article 283-2 CGI et à l'article 44 de la directive 2006/112/CE).

> Client établi hors de l'Union européenne

La prestation est hors champ de la TVA française, conformément à l'article 259 B CGI.

2. Prestation ouverte au public, dite en « inter-entreprises » - Cas général

Au sein de l'UE, conformément aux articles 53 et 54 de la directive 2006/112/CE et à l'article 259 A du CGI, les prestations de nature éducative, culturelle ou similaire (notamment les formations inter-entreprises organisées à date fixe et ouvertes à plusieurs participants, y compris des entreprises assujetties) sont imposables à la TVA du pays où la formation est matériellement dispensée, c'est-à-dire le lieu où les participants assistent effectivement à la session. C'est pourquoi, une session inter-entreprises tenue en France est soumise à la TVA française (20 %), même si le participant est établi dans un autre État membre et dispose d'un numéro de TVA valide. Une session inter-entreprises organisée à l'étranger est soumise aux règles locales du pays d'exécution

3. Cas particuliers : clients Français et UE non assujettis

Un client domicilié dans l'Union européenne mais non assujetti à la TVA (par exemple une micro-entreprise ou un auto-entrepreneur sans numéro de TVA) est considéré comme consommateur final. Par conséquent, Les prestations réalisées pour des non-assujettis sur le territoire français, qu'elles soient en intra-entreprise ou en inter-entreprises, sont soumises à la TVA française (20%). Les prestations réalisées pour des non-assujettis hors du territoire français sont hors champ de la TVA française.

Conditions Générales de Vente

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'achat de prestations SCOTWORK ne donne en aucun cas droit à un transfert de propriété intellectuelle. Toute collaboration avec SCOTWORK ne peut se faire que dans le respect des conditions ci-dessous :

- > Les outils, méthodes et savoir-faire développés par chacune des parties restent la propriété exclusive de chacune des parties
- > La méthodologie SCOTWORK, l'« Approche en 8 étapes SCOTWORK », le matériel de formation et pédagogique, les études de cas, les supports, les techniques & tactiques de négociation ainsi que tous les supports digitaux développés par SCOTWORK sont protégés par des droits d'auteurs et ne peuvent être utilisés ou reproduits sans l'accord de SCOTWORK. Le nom et le logo « SCOTWORK » sont des marques déposées
- > Dans le cadre de sa mission, SCOTWORK peut être amené à créer des outils, des supports, des contenus spécifiques à un client. SCOTWORK s'engage à ne les utiliser qu'avec le client. Le client s'engage à ne les utiliser qu'avec SCOTWORK

SCOTWORK déclare que son matériel de formation et toutes les publications sont protégés par le droit d'auteur et appartiennent à SCOTWORK LIMITED (Academy Business Park, Building 11000, 51 Gower Street, Glasgow G51 1PR UK). SCOTWORK a été autorisé par le détenteur des droits à utiliser le matériel de formation dans la mesure nécessaire à l'exécution du présent accord. Les participants peuvent conserver certains matériels utilisés pendant la formation, tandis qu'ils doivent en restituer d'autres. Ils en seront informés par les formateurs. Les parties conviennent que le matériel pédagogique reçu pendant la formation deviendra la propriété du/des participant(s) qui a/ont le droit de l'utiliser à des fins privées, en tenant compte des limitations indiquées sur le matériel. Le client et/ou les participants délégués par le client ne copieront pas, ne reproduiront pas et ne divulgueront pas à des tiers - sous quelque forme que ce soit - le matériel pédagogique et la propriété intellectuelle de SCOTWORK. SCOTWORK garantit que la cession des droits d'utilisation dans la mesure précisée ci-dessus est exempte de revendications de tiers.

CONFIDENTIALITÉ

Le(s) participant(s) s'engage(nt) à ne pas utiliser, diffuser ou reproduire, sous quelque forme que ce soit, les documents, méthodes et outils utilisés par SCOTWORK, pour former directement ou indirectement d'autres personnes que celles expressément inscrites à la session de formation. SCOTWORK s'engage à ne transmettre aucune information confidentielle qui pourrait lui être communiquée par le(s) participant(s) ou l'entreprise lors d'un stage.

Conditions Générales de Vente

FORCE MAJEURE

La force majeure est un événement inévitable qui n'est pas imputable aux parties contractantes et qui se produit indépendamment de leur volonté, de leurs actes, de leur inexécution et de leurs procédures, y compris, entre autres, une guerre, un soulèvement civil, une catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence inévitable. Un tel événement entrave de manière significative ou rend impossible l'exécution des services convenus dans le présent document. Les parties contractantes concernées par les événements de force majeure se notifient mutuellement par écrit, dans les meilleurs délais, la survenance et la fin de ces événements de force majeure, ainsi que toute circonstance connexe importante survenue au cours de leur existence. Pendant la période de force majeure, l'exécution des dispositions contractuelles est suspendue. Si la raison du cas de force majeure reste valable pendant une période de plus de 30 jours civils et qu'elle affecte l'exécution des services spécifiés comme objet du présent accord, chaque partie contractante a le droit de résilier le présent accord par écrit avec effet immédiat.

DATA

Scotwork déclare traiter les données des participants nécessaires à la participation conformément aux dispositions de la loi CXII de 2011 sur l'autodétermination informationnelle et la liberté d'information et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil entré en vigueur le 25 mai 2018 ; Scotwork en informe les participants verbalement avant le début de la formation et demande également leur consentement écrit.

LITIGES

Tout différend qui ne trouverait pas un règlement amiable sera soumis à l'appréciation de la juridiction compétente du ressort du siège de NEGOTIATING PARTNER – SCOTWORK en France. Scotwork exclut sa responsabilité pour tout dommage (ou perte) subi par le client ou le(s) participant(s) en relation avec ou découlant de l'application de la technique et de la méthode de négociation enseignées lors de la formation.

VALIDITÉ

Les présents tarifs et conditions SCOTWORK sont valables jusqu'au 31 décembre 2026 et prévalent sur toutes autres conditions générales, sauf dérogations écrites à ces conditions entre les deux parties.

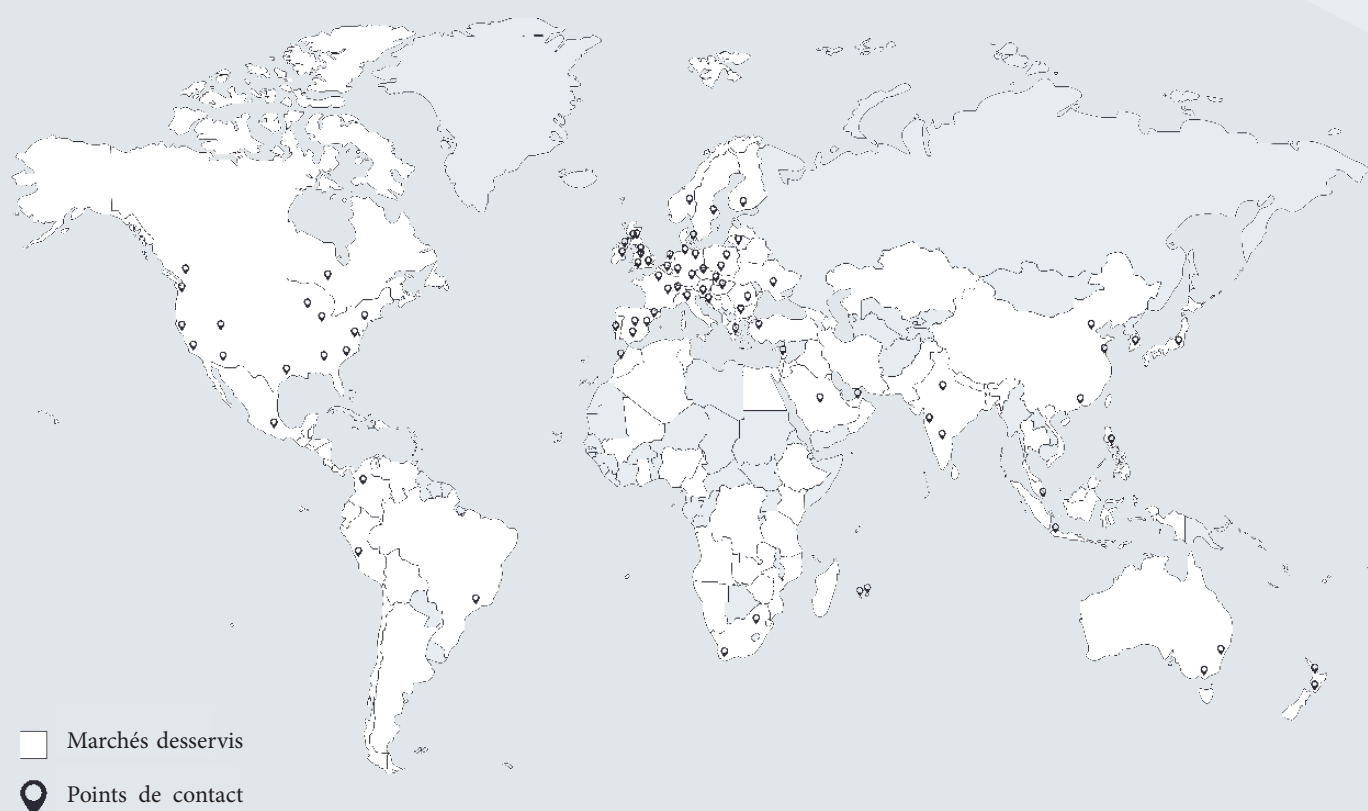
Clichy, le 06 janvier 2026.



À propos de Scotwork

PIONNIER MONDIAL ET LA RÉFÉRENCE EN EXPERTISE DE NÉGOCIATION DEPUIS 51 ANS

Scotwork a formé des centaines de milliers de cadres dirigeants dans 30 langues dans plus de 120 pays. Nous sommes le cabinet avec la meilleure expertise de négociation au monde et nous travaillons avec des organisations de toutes tailles, dans tous les secteurs. Depuis plus de 50 ans, nous transmettons des compétences en négociation qui transforment durablement les équipes et créent un impact concret sur la performance des entreprises.



Afrique du Sud
Allemagne
Arabie saoudite
Australie
Belgique
Brésil
Bulgarie
Canada
Chine
Colombie
Corée du Sud
Croatie
Danemark

Émirats arabes unis
Espagne
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Hong Kong SAR
Hongrie
Inde
Indonésie
Irlande
Italie
Japon

Koweït
Liban
Lituanie
Malaisie
Maroc
Maurice
Mexique
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Philippines
Pologne
Portugal

République tchèque
Réunion (Île de la)
Roumanie
Royaume-Uni
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Veuillez nous contacter pour en savoir plus.

Email france@scotwork.fr

[scotwork.fr](https://www.scotwork.fr)